



LETTRE D'INFORMATION N° 2/2021

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 -Mail : mairie@norroyleveneur.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Vote des deux taxes 2021

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la Commune et du Département à savoir : 23,68 % (9,42 % de la Commune + 14,26 % du Département).

- Foncier bâti : 23,68 % (9,42 % de la Commune + 14,26 % du Département)
- Foncier non bâti : 50,51 %

Aucune augmentation des taxes pour les administrés.

Vote à l'unanimité

Subvention aux Associations

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Associations ayant envoyé une demande pour 2021	2020	Vote du CM
AS Les Coteaux	3 000,00 €	3 000,00 €
ASD	8 300,00 €	8 300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	650,00 €	2 026,00 €
ALYS (anciennement AFAD)	270,00 €	270,00 €
AFPR (premiers répondants)	270,00 €	270,00 €
Asso des Donneurs de Sang	270,00 €	270,00 €

Cheval Bonheur	270,00 €	270,00 €
Chiens guides de l'Est	270,00 €	270,00 €
Croix Rouge Française	270,00 €	270,00 €
ENPha	500,00 €	500,00 €
La Pédiatrie Enchantée	270,00 €	270,00 €
La Prévention Routière	0,00 €	270,00 €
Le Souvenir Français	200,00 €	200,00 €
LPO	270,00 €	270,00 €
Pétanque Club Fèves	0,00 €	300,00 €
Restos du Cœur	270,00 €	500,00 €
Secours Populaire Français	0,00 €	500,00 €
SPA	0,00 €	160,00 €
Une Rose Un Espoir	270,00 €	270,00 €
Union Nationale des Anciens Combattants	200,00 €	200,00 €
USEP	168,00 €	200,00 €
TOTAL	15 718,00 €	18 586,00 €

Dotations scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les dotations scolaires, réparties de façon suivante :

École élémentaire :
50 euros par élèves

École maternelle :
50 euros par élèves

Par classe (élémentaire et maternelle)
270 euros x 3 = 810 €

En plus de cette dotation, la Commune paie les charges de l'école telles que le téléphone, Internet, le bus dans un rayon de 15 km etc...

Création d'emploi travaux d'été

Nous renouvelons les travaux d'été pour nos jeunes âgés de 16 ans avant le 1^{er} juillet, chaque jeune effectuera 35 heures maximum, des contrats d'agents non titulaires à temps non complet seront créés.

Accord à l'unanimité

INSCRIPTION EN MAIRIE JUSQU'AU 5 JUIN 2021

Participation centres aérés, colonie de vacances, séjour à thème

A l'unanimité, nous renouvelons notre participation aux frais d'inscription pour les centres aérés, les colonies de vacances et séjour à thème dans une limite de 15 jours ouvrables à hauteur de 6 euros par jour et par enfant sous justification des factures.

Pour information, l'an dernier 8 familles ont bénéficié de cette participation, soit 12 enfants.

Budget 2021

Après les débats d'orientations budgétaires et la commission finances qui se sont tenus les 08 mars, 15 mars, 18 mars, 24 mars et 07 avril 2021, le Conseil Municipal se prononce sur le vote du budget primitif. Madame Patricia MELY, Adjointe aux finances présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement : Dépenses : 2 865 219,73 €
Recettes : 2 865 219,73 €

- Investissement : Dépenses : 2 985 384,73 €
Recettes : 2 985 384,73 €

Nos investissements principaux sont pour cette année :

- La création des Ateliers Municipaux
- La création de parking rue de Godier (14 places)
- L'extension du parking du Fournil (24 places)
- La réfection de la route de Bellevue
- La réfection de la rue du Charrau, la Grand'Rue, la rue de Plesnois
- La réhabilitation de l'école élémentaire
- La réhabilitation de la fontaine de Godier

Vote : 14 pour - 1 contre

**Le détail des recettes et des dépenses se trouve sur notre site avec la délibération du budget 2021.
Et nous sommes bien entendu, à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire.**

Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de diverses rues

La commission travaux et sécurité s'est réunie les 16 janvier 2021 et 20 mars 2021, sur la nécessité de réhabiliter plusieurs rues : la route de Bellevue, la rue du Charrau, la Grand'Rue et la rue de Plesnois. Nous lançons un appel d'offre à ce sujet, sollicitons des subventions. Coût estimatif des travaux : 300 000 euros. Accord à l'unanimité.

Avenant à la Convention de la police Intercommunale

La commune de Saulny se désengage du dispositif intercommunal de la police municipale par un avenant à la convention et nous devons également signer le changement d'agents au sein de ce même dispositif. L'effectif reste inchangé. Nous avons demandé à notre police de verbaliser systématiquement les voitures mal stationnées, de faire des contrôles de vitesse plus régulièrement. Accord à l'unanimité.

Transfert compétence mobilité

Lors du dernier conseil communautaire, le transfert de la compétence mobilité dans le cadre de la loi LOM a été approuvé. Cette prise de compétence relève d'une opportunité pour notre territoire pour construire une offre de mobilité, répondant aux besoins des administrés et des entreprises.

A l'issue de ce processus de transfert, la CCRM deviendra ainsi **Autorité Organisatrice de la Mobilité** sur l'ensemble du ressort territorial de l'intercommunalité.

La Commune perdra sa qualité d'AOM mais pourra, le cas échéant, continuer de gérer directement des services de transport scolaire par convention entre l'EPCI et notre commune.

Pour les autres services (bus des aînées par exemple), qui seraient exercés par les communes, il est considéré que ceux-ci sont exercés au titre d'autres compétences communales, notamment sociales.

Accord à l'unanimité

Inscription au label « Commune nature »

Afin de faire reconnaître et progresser notre engagement à la protection de l'environnement, nous souhaitons intégrer dans le dispositif « Commune Nature ». Progresser sur des solutions mises en œuvre au sein de notre équipe et communiquer auprès de vous qui êtes de plus en plus sensible à la protection de l'environnement.

Dans un premier temps, la Commune doit réaliser un audit des pratiques phytosanitaires puisque c'est un préalable indispensable pour financer des investissements. Cette étude intègre notamment un diagnostic de la situation et un programme prévisionnel démontrant ainsi la réflexion globale de la Commune qui a été menée avant de réaliser des investissements ou des actions de communication ou sensibilisation.

Dans le cadre du projet global de suppression de l'utilisation des pesticides, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est accompagnent les communes dans cette démarche. L'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

pouvant aller jusqu'à 50% pour la réalisation d'études type « audit des pratiques phytosanitaires », « plan de gestion différenciée » ou « désherbage ».

En complément, le Conseil Régional Grand Est a mis en place un dispositif de soutien en vue de la protection des ressources en eau, cet accompagnement de 30% supplémentaire porte à 80%, soit le montant maximal autorisé.

Nous commençons toutes les démarches en ce sens. Accord à l'unanimité.

Compétences Urbanisme Communauté de Communes Rives de Moselle – PLUI

Madame la première adjointe informe le Conseil Municipal que l'article 136 de la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes « Rives de Moselle ».

Cependant une disposition de cet article permet de refuser ce transfert. En effet, si dans un délai de trois mois avant l'entrée en vigueur de cette mesure, au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Madame Le Maire indique également qu'une clause de revoyure est prévue. Ainsi, cette compétence reviendra de plein droit à la communauté de communes le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

Nous refusons à l'unanimité le transfert de cette compétence.

Entrée au capital de la SPL EURO MOSELLE

Les actionnaires actuels au sein Euro Moselle Développement (caisse des dépôts et Consignation, crédit mutuel, Batigère etc..) n'ont plus lieu d'être sur notre territoire, c'est pourquoi, la transformation de la **Société d'Economie Mixte EMD** s'est transformée en SPL (Société Publique Locale) depuis le 21 février 2021, ce qui permet aux communes de Rives de Moselle d'entrer dans le capital. La SPL aura pour objet principal d'accompagner ses collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales en matière d'aménagement ou en matière économique.

La commune a décidé d'entrer dans ce capital comme 17 autres communes, avec l'achat de 97 actions d'un montant total de 449.11 euros. Accord à l'unanimité.

Subvention Achat vélo

Confortant notre engagement sur la protection de l'environnement, nous avons délibéré lors du dernier conseil sur l'abondement de la subvention versée par Rives de Moselle pour l'achat de vélo classique ou électrique.

Cette action est un réel succès, plus de 70 dossiers ont déjà été acceptés sur l'ensemble du Territoire de Rives de Moselle.

Trois dossiers pour Norroy d'achat de vélo électrique avec une participation financière de 300 euros chacun.

1 Abstention

Rappel 1 : Les dossiers doivent passer en premier en Mairie et seront transmis par nos soins à Rives de Moselle.

Rappel 2 : La commune participe à hauteur de 300 euros pour l'achat d'un vélo électrique et à hauteur de 150 euros pour l'achat d'un vélo classique.

Subventions travaux aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergies

Quatre demandes de subventions de travaux d'économies d'énergies nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

Remboursement des locations de la salle A. Bourson

Etant toujours dans ce contexte sanitaire, des demandes de remboursement de réservation de notre salle polyvalente sont demandées et sont accordées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Broyage des branchages

Un grand merci à nos employés communaux qui ont broyés vos branches d'élagages et tailles de haies, ce service est de plus en plus sollicité.

Location appartement résidence Gaston

A louer à la Résidence Gaston au 3, rue du Charrau- appartement de type F3 (78 m²) à usage d'habitation principale composée d'un salon-séjour, d'une cuisine, salle de bain – wc, deux chambres, cellier, 2 parkings privatifs.

Location mensuelle 624.66 euros + 50.00 charges

Se renseigner en mairie aux heures d'ouverture

Elections – changement de dates et de lieux

**Elections de nos Conseillers départementaux et Régionaux des 20 et 27 juin 2021
Toutes les précautions sanitaires seront prises selon les règles en vigueur.**

Pour participer aux prochaines élections des 20 et 27 juin 2021, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire : [Service-public.fr /citoyenneté / élections](http://Service-public.fr/citoyenneté/élection) – **au plus tard le 14 mai 2021.**

Resto du Cœur 2021

Ils comptent sur nous encore plus que les autres années,

Collecte de dons alimentaires et d'hygiène - Aux écoles maternelle et primaire

Au vu de la fermeture des écoles, cette action est reportée à une date ultérieure mais vous pouvez toujours déposer vos dons à la mairie aux heures d'ouverture.



Inscriptions à la maternelle et au CP

Compte tenu de la situation actuelle, les inscriptions à la maternelle et au CP se feront par voie numérique **avant le 31 mai 2021.**

Voici les documents à envoyer par mail :

- Livret de famille (parents + enfant)
- Carnet de santé (page des vaccinations obligatoires)
- Bulletin d'inscription (à faire en mairie au préalable)

À l'adresse mail de l'école maternelle ce0570465@ac-nancy-metz.fr

A l'adresse mail de l'école élémentaire ce0570467@ac-nancy-metz.fr

Rappel : Des vols ont récemment eu lieu dans la commune.

Par mesures de précaution, assurez-vous qu'en votre absence (ou lorsque vous êtes dans votre jardin) toutes vos portes et fenêtres sont correctement fermées et signalez tous comportements suspects à la gendarmerie : 📞 **17** ou à la mairie **03.87.51.34.30**



CONSIGNES DE TRI - RAPPEL

Exemple de déchets que les Rippers n'enlèvent ni en déchets ménagers, ni en tri sélectif, ces déchets doivent être déposés en déchèterie.



Dans le sac transparent



1 -Les flacons (shampoing, mayonnaise ...), les bouteilles en plastique (y compris les bouteilles d'huile alimentaire), les films plastique, les barquettes et pots de yaourt sont à déposer dans le sac transparent.

Attention, les bidons d'huile moteur et les flacons de produits toxiques doivent être apportés en déchèterie

2 - Boîtes métalliques de produits alimentaires, aérosols (crème chantilly, déodorants, mousses à raser).

Les autres métaux doivent être déposés en déchèterie

3- Toutes les briques contenant **des produits alimentaires** (boissons ou soupes).

4- Uniquement les cartonnettes d'emballages type paquet de céréales ou de pâtes. Les boites d'œufs peuvent être mises dans le sac transparent.

Les cartons bruns ondulés (type cartons de livraison ou de déménagement) doivent être amenés en déchèterie, peu importe leur taille.